

VENT DU SUD

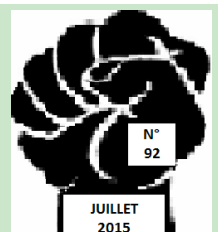
*Le journal qui dépote mais qui
ne se fait pas que des amis...*



Le code du travail régulièrement bafoué sur l'ECT... mais pas seulement : Non respect des Instances Représentatives du Personnel, non respect des propres engagements de la direction, non respect des décisions de justice, non respect des accords locaux, non respect du RH0077, c'est le quotidien de l'ECT !

Union syndicale
Solidaires
Sud
Rail

*Tout ce qui se trame à l'ECT
est dans le Vent du Sud...*



L'habilitation sécurité suspendue pour les agents de St Paul !

Lors de la mise en place de la résidence de St Paul, la direction avait pris l'engagement de maintenir l'habilitation sécurité aux ASCT rejoignant cette résidence. Et bien, voilà que la direction vient d'annoncer à ces mêmes agents qu'elle suspendait leur habilitation sécurité, avec effet immédiat ! Que vaut la parole de la direction ? Pour illustrer à quel point la direction ne semble plus porter la moindre considération à son personnel, le DUO TER répond en CHSCT que ça ne lui pose aucun problème de ne pas respecter les engagements que la direction a pris vis-à-vis de ces agents.

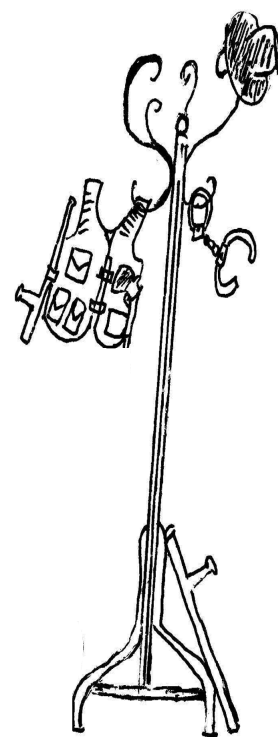
Rappel concernant les congés supplémentaires ayant pour motif des événements de famille

- ◆ 4 jours pour le mariage de l'agent
- ◆ 4 jours pour la conclusion par l'agent d'un PACS
- ◆ 3 jours pour le décès du conjoint ou de la personne liée à l'agent par PACS
- ◆ 2 jours pour le décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère de l'agent
- ◆ 3 jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant de l'agent
- ◆ 3 jours pour le décès d'un enfant
- ◆ 2 jours pour le mariage d'un enfant
- ◆ 2 jours pour le décès du gendre ou de la bru de l'agent
- ◆ 1 jour pour le décès des grands-parents de l'agent ou de son conjoint
- ◆ 1 jour pour le mariage ou le décès d'un frère, d'un sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, d'une petite-fille, d'un petit-fils de l'agent

Devinette du mois

Où est situé ce
porte
manteau
à l'ECT ?

Lot à gagner :
une sanction !



BON À SAVOIR...

La direction n'avait pas consulté le CHSCT et le CE avant de mettre en place le PDVI et Visio-Compétence pour évaluer les agents de l'ECT. Ce qui est totalement illégal ! Le CHSCT TER vient d'attaquer la direction en justice !

La vie de la CPST a toujours été rythmée par des tensions entre personnels CPST. Mais actuellement, c'est tout simplement irrespirable à l'étage !

Maud Bailly, la directrice des Trains qui quitte son poste pour être nommée au cabinet de Manuel Valls à Matignon !
Ca éclaire plein de choses non ?

A quoi ressemblera le SA 2016 sur l'ECT de Lyon ?

La direction nationale a annoncé pour l'ECT de Lyon :

- ◆ une baisse de charge Rhin-Rhône.
- ◆ une augmentation de charge à quai sur Paris-Lyon.
- ◆ une hausse de charge Ouigo.
- ◆ une charge TER stable.

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler...

Le local de coupure de Genève est à + de 330 m

Une mission CHSCT a eu lieu le 8 juillet pour mesurer la distance entre le quai et le local de coupure de Genève. La distance est de 350 mètres (*en empruntant l'ascenseur du bâtiment dans lequel se trouve le local*) et de 430 mètres (*en empruntant l'escalier*).

Dorénavant, attention lorsque la CPST vous trace des tournées avec coupure à Genève, il faut impérativement 15 mn avant la coupure et 15 mn après la coupure. (**Détail : 5 mn de MAP + 5 mn de passage frontière + 5 mn pour le dépassement des 330 mètres**).

Le Vendredi, tous les mensonges sont permis !

C'est quand même incroyable de désinformer à ce point là ! Faire croire qu'on met plein de choses en œuvre pour améliorer la sureté alors qu'on supprime l'essentiel de ce qui permet d'assurer cette sureté relève de la manipulation. C'est vrai sur cette question de la sureté comme sur le reste. Bon, on le sait, beaucoup d'ASCT ont classé en SPAM depuis belle lurette l'expéditeur de cette propagande patronale... Pour ceux qui ne l'ont pas fait, rappelez vous quand vous cliquez que « le vendre-di... n'importe quoi ! »

Ah, si seulement les DP étaient enregistrées !

On comprend mieux pourquoi le DET a refusé que les DP soient enregistrées.

Ainsi, on peut mentir impunément à son personnel, en disant blanc en DP et noir dans le journal de direction du vendredi... sans être pris par la patrouille !

SUD-Rail semble sérieusement gêner le DET !

Désormais, chaque numéro ou presque du journal de la direction consacre une page ou deux à fustiger SUD-Rail ou les positions exprimées par notre organisation syndicale.

Désolé de vous donner tant de boulot M. le DET ! SUD-Rail doit sacrément déranger les plans du DET pour qu'il soit obligé de se livrer à un tel acharnement contre une organisation syndicale, au point que cela commence à ressembler à de la discrimination syndicale.

Cela révèle en tout cas que le DET considère comme son principal obstacle pour parvenir à casser le métier et les conditions de travail des ASCT !

Il semble qu'une leçon de droit s'impose !

Le DET a pris le temps de revenir sur un jugement de première instance des Prud'hommes en faisant croire aux agents que cela aurait valeur de jurisprudence.

D'une part Monsieur le DET, une décision de première instance n'a pas valeur de jurisprudence mais vous devriez le savoir ! Ainsi, faire croire aux agents que la règle est désormais claire et que c'est celle prononcée en première instance, c'est tromper les gens. D'autant plus quand une procédure d'appel de ce jugement de première instance est en cours. On comptera les points à la fin Monsieur le DET !

Aussi, il est curieux d'expliquer aux agents qu'ils doivent donc désormais tenir compte de cette décision de justice alors que vous-même dites et écrivez, que les décisions de justice ne s'appliquent qu'au cas jugé et donc individuel et pas au reste du personnel, y compris quand cela a été jugé en Cassation et que donc, pour le coup, cela a force de jurisprudence.

Vous voulez qu'on ressorte vos écrits sur les IMC monsieur le DET ?

Monsieur le DET,

Ce 9 juillet se tient une réunion DP ; sans doute encore une occasion pour vous, monsieur le directeur, de faire de longs exposés sur la concurrence, sur les coûts du personnel trop élevés, sur la compétitivité, etc, etc... en somme, tout ce qui s'entend dans les discours de Macron par exemple, ou encore lors des séminaires destinés aux agents d'encadrement de la SNCF.

Le temps qu'il vous restera, vous le mettrez probablement à profit pour refuser de répondre aux questions posées par les délégations, en prétextant pour cela qu'elles ne relèvent pas de la compétence des DP, ou encore que par soucis d'anonymat vous ne pouvez pas répondre, ou plein d'autres subterfuges encore que vous n'hésitez pas à utiliser, tant que ça vous permet d'éviter les vrais sujets, les vraies questions, que les agents demandent pourtant aux délégués du personnel de porter en DP.

Après cette DP, vous ne mettrez pas non plus cette déclaration à la disposition du personnel, contrairement à ce qui se passe partout à la SNCF. En effet, que ce soit local, régional ou national, chaque déclaration de quelque réunion que ce soit est systématiquement annexée au compte-rendu de la réunion. Ben sauf à l'ECT de Lyon ! Quel respect des organisations syndicales et des Instances Représentatives du Personnel monsieur le directeur !

Pourtant, le contexte explosif sur l'ECT mériterait une toute autre approche de votre part. Vous devriez vous inquiéter face au mal être sans précédent de votre personnel, et devant la démotivation générale qui gagne les agents. Vous pourriez tenter de comprendre et écouter ce que vous disent les représentants du personnel plutôt que de manier la répression comme unique réponse.

Le nombre d'agents en rupture avec leur métier, en souffrance dans leur travail au quotidien ou encore en conflit à leur hiérarchie atteint des proportions inquiétantes.

Mais vous semblez balayer d'un revers de main cette dérive et appuyer encore davantage là où ça fait mal sans prêter attention aux agents en train de sombrer.

Mais comment pourrait-il en être autrement quand au-delà de l'inquiétude face à l'avenir sombre de leur métier, la direction de l'ECT leur rend le quotidien invivable en refusant leurs demandes de temps partiels, en refusant les demandes de congés, en ne respectant pas les accords collectifs sensés les protéger, en leur mettant une pression constante via la hiérarchie de proximité.

Ce qui est révélateur de tout cela est l'attitude de la direction dans l'accompagnement des agents agressés.

Il est des corps de métiers où les agents agressés se voient décernés des médailles.

A l'ECT de Lyon, les agents agressés doivent batailler pour être reconnus en accident du travail, et se voient souvent expliquer que c'est de leur faute s'ils ont été agressés. Mais comme si ça ne suffisait pas, il faut que SUD-Rail intervienne régulièrement pour que les indemnités prévues par l'accord agression leur soient versées.

Vous l'aurez compris, la délégation SUD-Rail quittera cette DP au terme de cette déclaration. Une déclaration qui a pour but au-delà du coup de gueule face à votre type de management, de vous alerter une fois de plus sur le drame qui finira par se produire sur l'ECT car nous constatons que le nombre d'agents qui craquent augmente à un rythme de plus en plus soutenu.

La délégation SUD-Rail va donc quitter la séance préférant aller à la rencontre des agents plutôt que de rester face à une direction qui ne répond pas à nos questions. *(déclaration SUD-Rail lors de la DP du 9 juillet)*

La petite maxime du VENT DU SUD n° 92

« Le bonheur, c'est lorsque vos actes
sont en accord avec vos paroles... »